Greffe du Tribunal de Commerce 04100 MANOSQUE

Greffe T.C. Manosque
Procès Verbal de Dépôt
N° A 1436
Date 17 AOUT 2009
Le Greffier

A.P.I CONSEILS
Société à responsabilité limitée
au capital de 130 000 euros
Siège social : Centre MERCURE Conseils - 338, avenue de la Libération
04100 MANOSQUE

RCS MANOSQUE 447 573 700

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2009

L'an deux mille neuf le trente juin,
Suite à la signature de l'acte de cession de parts sociales intervenue entre la SARL AZUR REVISION GESTION et Monsieur Michel BERTIN,

Les associés de la société A.P.I CONSEILS, société à responsabilité limitée au capital de 130 000 euros, divisé en 1300 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Société AZUR REVISION GESTION, Représentée par M. Michel BERTIN	propriétaire de	47 parts sociales
- Monsieur Michel BERTIN,	propriétaire de	126 parts sociales
- Monsieur Jean-Roch BOYER,	propriétaire de	126 parts sociales
- Monsieur Dominique CHEMINOT,	propriétaire de	174 parts sociales
- Société FIDUCIAIRE LAFON, Représentée par M. François LAFON	propriétaire de	173 parts sociales
- Société GASSENDI CONSULTANTS, Représentée par M. Eric ISOARD	propriétaire de	47 parts sociales
- Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE, Représentée par M jean-Roch BOYER	propriétaire de	47 parts sociales
- Monsieur Eric ISOARD,	propriétaire de	126 parts sociales
- Monsieur Alain NOUGUEREDE,	propriétaire de	174 parts sociales
- Société SERAC CONSULTANTS, Représentée par M. Jacques SPINELLI	propriétaire de	13 parts sociales
- Monsieur Jacques SPINELLI,	propriétaire de	74 parts sociales
- Monsieur Philippe ZUOLO,	propriétaire de	173 parts sociales

Les associés présents ou représentés possédant la totalité des 1 300 parts sociales, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique CHEMINOT, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Modification des statuts après réalisation de la cession de parts intervenue entre la SARL AZUR REVISION GESTION cédante et M. Michel BERTIN cessionnaire,**
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance d'un acte sous seings privés en date à MANOSQUE du 30 juin 2009 portant cession par la société AZUR REVISION GESTION à Monsieur Michel BERTIN de 3 parts sociales lui appartenant dans la Société, l'Assemblée Générale décide de remplacer l'article 8 des statuts par les dispositions suivantes :

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Monsieur Michel BERTIN, ci 129 parts
Numérotées de 1 à 126 et de 446 à 448,

Monsieur Jean-Roch BOYER, ci 126 parts
Numérotées de 154 à 279,

Monsieur Dominique CHEMINOT, ci 174 parts
Numérotées de 486 à 612 et de 661 à 683 et de 319 à 330 et de 395 à 406,

Monsieur Eric ISOARD, ci 126 parts
Numérotées de 766 à 891,

Monsieur Alain NOUGUEREDE, ci 174 parts
Numérotées de 945 à 1071 et de 708 à 730 et de 307 à 318 et de 383 à 394,

la société SERAC CONSULTANTS, ci 13 parts
portant le numéro 1072 et de 731 à 742,

Monsieur Jacques SPINELLI, ci 74 parts
Numérotées de 1086 à 1147 et de 354 à 359 et de 431 à 436,

Monsieur Philippe ZUOLO, ci 173 parts
Numérotées de 1175 à 1 300 et de 743 à 765 et de 331 à 342 et de 407 à 418,

Société AZUR REVISION GESTION, ci 44 parts
Numérotées de 613 à 636 et de 360 à 370 et de 437 à 445,

Société HAUTE PROVENCE COMPTABILITE,ci 47 parts
Numérotées de 637 à 660 et de 371 à 382 et de 449 à 459,

Société GASSENDI CONSULTANTS, ci 47 parts
Numérotées de 684 à 707 et de 343 à 353 et de 419 à 430

Société FIDUCIAIRE LAFON, ci 173 parts
Numérotées de 127 à 153 et de 280 à 306 et de 460 à 485
et de 892 à 944 et de 1073 à 1085 et de 1148 à 1174

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1 300 parts.

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont libérées intégralement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Dominique CHEMINOT

